

Communiqué

À: Pour tout le personnel du MPO et les compagnies membres de l'ANIR

De: Sous-ministre du MPO, Larry Murray; Pierre Alvarez, ACPP; Tony Andrews, PDAC; Mike Cleland, ACG; David MacInnis, ACPE; Hans Konow, ACE; Gordon Peeling, AMC; Avrim Lazar, APFC

Date: 16 juillet 2007

RE: Communiqué ANIR-MPO

Cette année marque le troisième anniversaire de la signature de l'accord par les présidents de sept Associations nationales des industries des ressources (ANIR) d'importance majeure et par le ministre de Pêches et Océans Canada (MPO).

Depuis la mise en vigueur du Cadre de référence, les ANIR et le MPO ont mis en commun leurs efforts pour améliorer l'efficacité de la gestion de l'habitat du poisson et pour augmenter le rendement du processus réglementaire en vertu de la Loi sur les pêches fédérale et des autres lois connexes qu'administre le MPO. Cette coopération a permis de conserver les poissons et les ressources de l'habitat du poisson et de les protéger des conséquences des activités liées au développement et à l'exploitation des ressources au Canada.

L'initiative ANIR-MPO constitue toujours un excellent mécanisme pour que le MPO puisse consulter de façon efficiente le milieu de l'industrie et pour s'assurer sa contribution pour la mise en œuvre de ses politiques opérationnelles, notamment le Cadre de gestion du risque, les énoncés opérationnels et les lignes directrices pour la rationalisation des pratiques exemplaires.

Jusqu'à présent, dix-huit (18) énoncés opérationnels nationaux ont été élaborés et approuvés pour des activités considérées à faible risque pour les poissons et l'habitat du poisson. À ce sujet, le comité directeur ANIR-MPO a annoncé, lors de son atelier national qui a eu lieu à Montréal du 6 au 8 novembre 2006, que l'initiative avait atteint un point stratégique. Le travail effectué au niveau national pour l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de la rationalisation à faible risque est à présent terminé; c'est maintenant l'utilisation d'outils au niveau régional qui reçoit la priorité.

Les régions de Pêches et Océans Canada (MPO) ont régionalisé les dix-huit énoncés opérationnels, que l'on peut désormais consulter sur Internet au http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/index_f.asp. À l'heure actuelle, une approche et une stratégie nationales sont en train d'être élaborées pour mettre en œuvre les énoncés opérationnels régionaux, ce qui comprend les communications, la notification, le suivi, le contrôle et la vérification, et l'évaluation.

Le premier atelier régional pilote a été organisé en collaboration avec la région du Pacifique et s'est tenu le 20 février 2007 à Vancouver. L'atelier a atteint son objectif, qui visait à montrer aux compagnies locales, aux employés du MPO et au personnel provincial la façon dont ils peuvent appliquer les politiques et utiliser les outils de rationalisation. Dans l'année à venir, l'initiative ANIR-MPO continuera de mettre l'accent sur la mise en œuvre de ces outils de rationalisation à l'aide d'une série d'ateliers régionaux qui auront lieu de part et d'autre du Canada. L'initiative commencera aussi à cerner les options de rationalisation des examens réglementaires pour les activités à risque moyen.

Nous sommes impatients de vous fournir d'autres détails sur l'évolution de l'initiative et nous vous encourageons à explorer régulièrement le site Web de ANIR-MPO : (http://www.nria-dfo.ca/index_f.htm)

